

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 72

Janvier 2013

SNTUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

2013



POUR UNE ANNÉE COMBATIVE
POUR IMPULSER LES CHANGEMENTS



[Bernadette Groison
> secrétaire générale de la FSU]

Un premier mandat et le maintien d'un cap syndical fort

Bernadette quel bilan tires-tu de ton premier mandat ?

Bien que passionnantes ces années n'ont pas permis d'obtenir gain de cause sur nos revendications. Nous avons dû beaucoup résister sous le gouvernement de droite pour éviter les dégradations et régressions, pour les salarié-es mais aussi sur des questions de société, dont nous payons aujourd'hui encore le prix. Une ère nouvelle s'ouvre avec le changement de gouvernement. Un dialogue social s'installe. Mais il doit se concrétiser par des avancées.

Tu es la première femme en responsabilité seule à la tête de la FSU, comment encourager les femmes à prendre des responsabilités dans les instances ?

Ceci ne suffit pas pour faire avancer la place des femmes dans nos différentes instances, le meilleur encouragement c'est la prise de responsabilités par de plus en plus de femmes ! Il faudra au congrès nous interroger encore sur la réalité de la place des femmes dans la FSU et sur les obstacles et les résistances. Mais l'enjeu est de continuer à militer sur l'égalité femmes/hommes dans le monde du travail et dans la société. Rien n'est jamais acquis. La FSU doit être toute entière engagée sur ce sujet.

Même si elle a conservé sa 1^{ère} place dans l'éducation, la FSU a perdu sa place de 1^{ère} fédération de la Fonction publique. Quels axes le congrès doit-il développer pour la retrouver ?

Il faut travailler encore davantage à la construction des alternatives. Nos personnels, et les salarié-es dans leur ensemble, ont besoin de perspectives

crédibles. Pour sortir de la crise économique et financière aux lourdes conséquences sociales, pour penser les défis à venir, pour répondre mieux aux besoins de la population, les services publics et la FP⁽¹⁾ doivent être confortés, améliorés. La FSU a un rôle majeur à y jouer. Le congrès doit nous permettre de poursuivre nos analyses et réflexions, de faire de nouvelles propositions. Il doit aussi proposer les actions nécessaires pour nous faire entendre et pour peser sur les orientations actuelles. La FSU a les capacités de réussir et de rassembler. Elle peut et doit, reconquérir sa 1^{ère} place. Pour les personnels, pour les orientations que nous portons mais aussi pour le syndicalisme dans son ensemble dans lequel la FSU tient une place particulière.

La FSU a pour objectif, à terme, l'unification du mouvement syndical. Le congrès de Lille avait mis en perspective un rapprochement avec la CGT et Solidaires. Où en est-on aujourd'hui ?

La question était de travailler entre organisations syndicales, et avec toutes celles qui le souhaitent, afin de voir les convergences, les points qui font obstacles, etc. Nous avons fait le point avec la CGT et Solidaires des initiatives nationales menées jusqu'ici. Elles ont été positives et ont permis d'inscrire publiquement la volonté de travailler ensemble dans un paysage syndical éclaté. Il est nécessaire de les poursuivre. Mais il est indispensable pour avancer davantage de le faire mais à tous les niveaux. C'est une question importante que devra traiter notre congrès.

De nouveaux dossiers brûlants sont en chantier ou déjà bien aboutis : protection sociale, retraites, précarité, loi d'orientation... Quelles actions la FSU entend-elle mettre en place pour opposer au gouvernement d'autres alternatives ?

La FSU est présente sur toutes ces questions. Il faut y associer largement les personnels sans lesquels aucune évolution ne se fera. Mais pour faire entendre nos exigences, l'intervention des personnels est incontournable ! C'est pourquoi nous avons décidé une campagne FSU⁽²⁾ qui invite les personnels à donner leur avis sur différentes questions. C'est pourquoi aussi nous avons décidé, avec la CGT et Solidaires, une journée de grève le 31 janvier prochain dans la FP notamment sur les questions de l'emploi, des salaires, des services publics mais aussi pour rappeler notre exigence de mettre fin à la journée de carence. Nous souhaitons que très vite d'autres organisations syndicales nous rejoignent pour peser sur les discussions en cours dans la FP. En ce qui concerne la FSU, nous ne changerons pas de cap. Nous continuerons de dire ce qui va dans le bon sens mais aussi d'agir à chaque fois que cela est nécessaire lorsque que nous sommes en désaccord. Et nous le ferons avec les personnels.

► Entretien réalisé par MC Guérin
et I Lauffenburger

⁽¹⁾ Fonction publique

⁽²⁾ Campagne « la Fonction publique : une charge ? Non une chance ! », questionnaire à remplir en ligne sur le site de la FSU www.fsu.fr

2 Entretien

Bernadette Groison :

Un premier mandat et le maintien d'un cap syndical fort

4 Zoom sur les académies

Orléans-Tours, décentralisation : réagissons !

Un stage efficace et dynamique dans l'académie de Limoges

5 Vie syndicale

La Fonction Publique, une charge ? Non, une chance !

6 Grand angle

« Sans diplôme, tu trouveras jamais du boulot » :

un cadeau de Noël on ne peut plus surprenant

Mariage pour toutes et tous : un projet de loi qui reste à mi-chemin

Aller au-delà des promesses

Journées intersyndicales femmes

7>9 Questions éducatives

Avis du Sénat sur les PLF 2013 : les analyses

du SNUEP-FSU confortées

Quelles orientations pour l'enseignement professionnel public ?

Article 7 : mise en place de la formation initiale différée

Article 17 : pilotage des cartes de formations

10>12 Carrières et métiers

Formation et recrutement des PLP :

des avancées, mais encore des zones d'ombre...

Plan de titularisation

Examen professionnalisé réservé d'accès au corps

des professeurs de lycée professionnel

CPE, à la croisée du pédagogique et de l'éducatif

13 Formulaire prélèvement

14 Contacts académiques

15 Bulletin d'adhésion

SNUEP
F.S.U.

Pour l'enseignement
professionnel public
n° 72
janvier 2013

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
tel : 01 41 63 27 68
courriel : snuép.national@wanadoo.fr
site : www.snuép.com

Directrice de la publication :

Marie-Caroline Guérin

N° CP : 1213 S 05844 - ISSN : 1762-2808

PAO : Ivaria Provost

Collaboratif : JS Bêlorgey, I. Lauffenburger

Photos : M.C. Guérin, C. Szmulewicz

Imprimerie : Compedit Beauregard,

ZI Beauregard BP 39 - 61600 La Ferté Macé

Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité

05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

1€

Édito



[JS. Bêlorgey,
Co secrétaire général]

2013, UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

L'année 2013 commence sur une tonalité quelque peu alarmante si l'on considère le contexte économique et social. Le chômage est en constante hausse pour franchir la barre déclarée des 10 % de la population active. Les licenciements sont légion et l'accord sur l'emploi signé par CFDT, CFTC et CFE-CGC permettrait magiquement de « licencier pour embaucher ». Autant dire que la situation est complexe sur les questions d'emploi, notamment pour la jeunesse...

Le SNUEP-FSU porte un projet ambitieux pour l'enseignement professionnel public. Or le changement de gouvernement ne semble pas tenir compte des mandats que nous avons portés lors de la médiatique concertation pour la « refondation de l'école »...

Pour la formation professionnelle, le gouvernement privilégie un pilotage régional de l'offre de formation : ce sont les Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) et les contrats d'objectifs sectoriels (COS) ou encore les contrats d'objectifs et de moyens (COM) qui pilotent la formation... À l'heure des premiers Comités Techniques Académiques (CTA), les cartes scolaires commencent à être connues et le constat est amer pour l'enseignement professionnel public.

On peut reprocher à ces pilotages régionaux :

- un manque total d'ambition sur l'élévation des niveaux de qualification ;
- une stricte adéquation formation-emploi alors que moins de la moitié seulement des salarié-es en emploi le sont dans leur domaine de formation ;
- l'élévation de l'apprentissage en « voie de formation miracle » au détriment des formations technologiques et professionnelles quand les conseils régionaux financent à grands coups de millions des objectifs chiffrés très ambitieux, et que les rectorats se contentent de réduire l'offre de formation sous statut scolaire, de développer l'apprentissage dans les UFA et de mixer parcours et publics.

Le SNUEP-FSU s'est mobilisé pour les salaires et la Fonction publique le 31 janvier appelant aussi avec l'intersyndicale de l'enseignement professionnel public à la défense et à la promotion de la voie professionnelle sous statut scolaire.

La mobilisation ne doit pas faiblir si l'on veut éviter la régionalisation de l'EPP avec l'acte III de la décentralisation. Il importe de construire ce mouvement et de se battre pour éviter le développement de nouvelles inégalités territoriales dont les premières victimes seraient inévitablement les jeunes orientés vers la voie professionnelle.

Le secrétariat national vous présente ses meilleurs vœux pour 2013, année combative, que nous souhaitons jalonnée de victoires syndicales.

Pour l'enseignement
professionnel public
n° 72
janvier 2013

SNUEP-FSU 3

Zoom sur les académies

Décentralisation : RÉAGISSONS !

Sur l'académie d'Orléans-Tours⁽¹⁾, la FSU a pris l'initiative d'interpeller directement le Président de la région Centre, François Bonneau, par le biais d'une lettre ouverte. Rappelons que François Bonneau est vice-président de l'ARF (Association des Régions de France) en charge de l'éducation.

L'ARF exerce un lobbying très actif en faveur d'une nouvelle phase de décentralisation qui accorderait, entre autres, aux régions la main sur l'orientation et la gestion des cartes de formations professionnelles y compris par voie scolaire.

Une vingtaine de militant-es de plusieurs syndicats de la FSU s'est retrouvée le 20 décembre au matin pour distribuer cette lettre ouverte aux conseillers régionaux ; ces derniers venaient participer à la plénière du conseil régional dont l'ordre du jour traitait notamment de la carte des formations en apprentissage et, grande première, de celle sous statut scolaire. Les militant-es présent-es ont ensuite assisté aux débats. Le PS et EELV se sont félicités de l'établissement de cette carte de formation qui consiste à développer encore plus l'apprentissage tout en maintenant l'offre de formation sous statut scolaire à moyens constants (ce que nous dénonçons dans la lettre).



Pire, le porte-parole de l'UMP a félicité le président Bonneau sur cette carte qui allait dans le bon sens, regrettant toutefois que l'apprentissage ne bénéficie pas d'encore plus de moyens. Cela ne nous a pas rassurés sur la politique qui risque d'être menée en régions après le nouvel acte de décentralisation ! Seul le groupe Front de Gauche a voté contre.

Notre initiative a porté puisque des conseillers régionaux ont

répondu à notre lettre durant les travaux.

Une conférence de presse a été donnée dans les locaux du conseil régional ; nous y avons également dénoncé le fait que cette carte a été établie comme si la nouvelle loi de décentralisation était déjà en vigueur !

Les groupes PS, EELV et Front de Gauche ont demandé à rencontrer la FSU prochainement. À suivre...

► Gilles Pellegrini
Secrétaire académique
d'Orléans-Tours

⁽¹⁾ Voir le site du SNUEP-FSU Orléans-Tours : <http://orleans.snuiep.com>

Un stage efficace et dynamique dans l'académie de Limoges

Une trentaine de personnes ont participé au stage « Bilans et constats de la réforme du Bac Pro en 3 ans ». Dans un 1^{er} temps, les débats ont porté sur le Bac Pro, avec un rappel des différents rapports qui pointent les problèmes rencontrés et les mises en garde (Prat en 2005⁽¹⁾, IGEN en 2009 et 2012).

Les conséquences sont dramatiques : suppressions de postes et alourdissement du travail des enseignant-es, orientation non choisie, diminution de l'offre de formation, passerelles entre les voies qui

conduisent à des mixages de parcours et de publics, adaptation des contenus de référentiels, des compétences transversales pas forcément en rapport avec le métier, etc. Quant à l'objectif affiché par le ministère d'une baisse des décrocheurs, il n'a pas du tout été atteint. Les participant-es ont aussi signalé les consignes données par les corps d'inspection, de remonter les notes des CCF afin d'afficher des résultats satisfaisants. C'est inadmissible.

Nous avons également débattu du plan quinquennal de création de

postes et de résorption de la précarité, bien en deçà de nos espérances, ou du désengagement de l'État qui transfère aux régions des compétences avec tous les risques de creusement des inégalités régionales.

Le stage a permis de mutualiser les expériences et d'approfondir la réflexion syndicale.

► Marie-Thérèse Bodo et Béatrice Gauthier,
Co secrétaires académiques

⁽¹⁾ Préparation du baccalauréat professionnel en trois ans, rapport IGEN - Didier Prat - septembre 2005

LA FONCTION PUBLIQUE, UNE CHARGE ? NON, UNE CHANCE !



LA FONCTION PUBLIQUE :

UNE CHARGE ? NON, UNE CHANCE !

Chloé n'est pas un "poste". Elle exerce un métier. Qu'elle accueille, soigne, protège, enseigne, accompagne, organise, cherche, anime, gère, ou contrôle, ses compétences sont toujours mises au service du plus grand nombre. Chloé est agent de la Fonction Publique. Elle a des idées sur la manière de rendre sa contribution encore plus efficace.

Chloé n'est pas une charge, mais une chance pour la France.

A suivre sur : facebook.com/fiers.du.service.public



Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !

La FSU estime indispensable de donner la parole à tous les agent-es de la Fonction publique et des services publics. Il nous revient de dire quelles sont aujourd'hui les priorités pour la Fonction publique et pour les personnels. Comment améliorer le fonctionnement des services ? Comment répondre mieux aux besoins de la population ? Comment améliorer les conditions de travail des personnels ?

Prenez la parole ! En répondant à notre questionnaire, vous apporterez en quelques minutes votre contribution. Elle est précieuse. Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public et la Fonction publique !

🌐 Questionnaire Fonction Publique : <http://www.fsu.fr/enquetes/index.php/survey/index/sid/942472>

Mariage pour toutes et tous : UN PROJET DE LOI QUI RESTE À MI-CHEMIN

Le projet de loi sur le mariage pour toutes et tous, qui sera voté en janvier, rencontre un écho positif auprès de la population, mais aussi des résistances fortes des milieux les plus conservateurs.

L'inégalité devant la loi est maintenant considérée comme discriminatoire, vécue comme une injustice, voire permettant de véhiculer des discours homophobes.

Cette égalité de droit constitue aussi une reconnaissance de la diversité des familles : couples mariés, unions libres, familles monoparentales, recomposées et aujourd'hui homoparentales. La loi doit reconnaître tous ces types de familles. D'autres débats sont liés au mariage. Ainsi la PMA pour les couples de femmes n'a pas été inscrite dans la loi.



© C. Szmulewicz - Manifestation Paris 16 décembre 2012

Pourtant elle va logiquement de pair avec l'égalité de droits entre les femmes. Ceci n'est pas le cas pour la question de la gestation par autrui (GPA) qui ne se situe pas au même niveau. La GPA met en jeu la marchandisation des corps avec les « mères porteuses ».

Les femmes à travers les luttes féministes des années 70 ont revendiqué la « libre disposition de leur corps », mais c'était pour

contrer le poids du patriarcat qui via les maris, frères ou pères, leur imposait des contraintes (interdiction de l'avortement, de la contraception...). Rien à voir donc.

Une tentative de récupération d'un slogan féministe qui arrange bien ceux qui gagnent des sommes considérables sur le corps des femmes, une véritable manne financière !

► Marie-Caroline Guérin

Aller au-delà des promesses

Si certaines promesses de la campagne présidentielle ont été tenues, comme la création d'un ministère des droits des femmes ou encore une loi contre le harcèlement sexuel, d'autres mesures sont urgentes et ne pas les prendre en compte serait dramatique.

Dans un contexte de politique d'austérité, la pauvreté grandissante de la population en France a des répercussions sur le temps de travail, les salaires et les promotions des femmes. Il faut réorienter profondément les politiques économiques et sociales.

Nous attendons la mise en place de réelles mesures dans la sphère du travail pour parvenir à une égalité professionnelle aussi bien dans le secteur privé que public, quitte à passer par des mesures provisoires contraignantes. Il devient indispensable d'avoir des bilans sociaux sexués. La place de l'éducation, enjeu majeur dans la construction d'une réelle égalité, est un levier important pour modifier les mentalités, les stéréotypes véhiculés par la société. Les orientations des élèves sont très sexuées et certaines filières peu mixtes. Nous ne devons

jamais perdre de vue toutes les modifications, les impulsions, les revendications qu'il faut proposer, en tant que première fédération de l'éducation.

Lors du congrès, le secteur femmes de la FSU met en débat des propositions et des réflexions sur la question de l'égalité, comme moteur social du développement. Nous devons aussi montrer l'exemple dans notre fonctionnement syndical. Lutter pour les droits des femmes doit faire partie intégrante, tant de notre corpus revendicatif que de notre action syndicale.

► Sigrid Gérardin

■ « Sans diplôme, tu trouveras jamais du boulot » : UN CADEAU DE NOËL ON NE PEUT PLUS SURPRENANT

Pour promouvoir auprès des jeunes les emplois d'avenir, le ministère du travail⁽¹⁾ a lancé une campagne sous forme de carte postale avec le slogan « Sans diplôme, tu trouveras jamais du boulot ».

Au moment où les chiffres du chômage explosent, à l'heure où les non-diplômés sont durement touchés par le chômage, cette campagne donne aux jeunes l'illusion que les diplômés ne servent à rien et qu'ils n'en ont pas besoin pour s'insérer dans le monde du travail.

Plus encore, cette campagne laisse entendre que les entreprises et les collectivités locales seraient à même de prendre en charge et de former les 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, l'école étant disqualifiée pour cette mission.

Les analyses ministérielles (DEPP et CEREQ) démontrent pourtant qu'il est plus facile de s'insérer sur le marché de l'emploi, à court et moyen terme, avec des diplômes.

Ce slogan, mensonger et contre-productif, donne de faux espoirs à une jeunesse à laquelle on offre comme seule perspective d'avenir précarité et chômage.

► Isabelle Lauffenburger

⁽¹⁾ Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

■ JOURNÉES INTERSYNDICALES FEMMES



25 ET 26 MARS 2013 À PARIS

- > Femmes et austérité en Europe
- > Corps, images de soi, publicités sexistes
- > Stéréotypes et égalité professionnelle
- > Femmes face à l'extrême droite

Inscription auprès des sections départementales FSU

📧 Renseignements : secteur.dl@snuép.com

AVIS DU SÉNAT SUR LE PLF ⁽¹⁾ 2013 :

LES ANALYSES DU SNUEP-FSU CONFORTÉES

En novembre 2012, la commission « Éducation » du Sénat a rendu un avis sur le tome III « Enseignements scolaires » du projet de loi de finances 2013. Dans cet avis, une partie rédigée par B. Gonthier Maurin (sénatrice GCRC) est entièrement consacrée à l'enseignement professionnel. En préalable à sa rédaction, elle avait reçu le SNUEP-FSU qui lui avait exposé ses analyses et ses mandats.

Dans un 1^{er} temps, au constat des résultats décevants de la session 2012 du Bac Pro, la sénatrice affirme qu'avec le Bac Pro en 3 ans, « elle redoutait une dégradation du sort des élèves les plus fragiles et la multiplication des sorties sans qualification » et constate que « ses craintes se confirment ». Pour elle, comme pour le SNUEP-FSU, c'est « la scolarité en trois ans qui est à la racine des échecs aux épreuves ». De plus, la sénatrice dénonce des « décrochages massifs » liés à la mise en place de ce cursus.

Par ailleurs, la sénatrice considère que « 2 heures d'accompagnement personnalisé par semaine ne peuvent régler la grande difficulté scolaire des élèves », mais que « ce sont surtout la certification intermédiaire et le CCF qui cristallisent une grande partie des écueils de la réforme : ils perturbent la progression pédagogique, la charge d'organisation est démesurée et la fiabilité des évaluations est très incertaine ». Aussi, la sénatrice préconise-t-elle des simplifications d'organisation indispensables, et « d'envisager le rétablissement de certaines voies parallèles d'accès au Bac Pro en 4

ans, plus progressives et articulées autour d'un BEP », ce qui va dans le sens des mandats du SNUEP-FSU. Concernant le mixage des parcours et des publics (scolaire/apprentissage), la sénatrice avoue « être très réticente à la généralisation de parcours mixtes ». Pour elle, « le mixage des parcours veut toujours déboucher sur l'alternance, le passage par la voie scolaire s'apparentant à une période d'attente ». Elle considère ainsi qu'il s'agit de mettre la voie scolaire au service de l'apprentissage. Tout comme le SNUEP-FSU, la sénatrice affirme que « si l'on favorisait trop l'apprentissage, on renoncerait alors à l'élévation du niveau de qualification au profit d'entrées accélérées sur le marché du travail ».

Ainsi, la sénatrice partage les positions du SNUEP-FSU quand elle déclare que « le développement de l'apprentissage au sein des lycées professionnels ne constitue pas une bonne piste. Les cohabitations entre publics différents et parcours différents posent des problèmes pédagogiques et d'organisation très lourds ». Faire classe, pour les enseignant-es, deviendra rapidement impossible. « Ce serait un cas classique de travail empêché ».

Un transfert aux régions de la fixation de la carte des formations semblant prévu, la sénatrice soulève, dans son avis, plusieurs questions encore sans réponses : « Comment éviter l'aggravation des inégalités sociales et territoriales entre les élèves ? Sur le plan de la stratégie économique, comment tenir compte des besoins nationaux de développement des qualifications ? ».



Colloque SNUEP-FSU, octobre 2012

Le SNUEP-FSU partage ces interrogations, et, comme la sénatrice, il « souhaite que soit écartée la tentation de l'adéquationnisme étroit entre l'emploi et la formation ».

À l'instar du SNUEP-FSU, la sénatrice considère que « la spécialisation géographique des formations ne doit pas être poussée trop loin, sous peine de restreindre l'éventail des formations offertes aux jeunes et de renforcer le déterminisme géographique » et que « rien a priori ne laisse penser que la régionalisation contribuera à faire régresser l'orientation subie ».

De ce fait, la sénatrice se fait porteuse des mêmes revendications que le SNUEP-FSU : « Un cadrage national fort et le maintien des compétences d'orientation au sein de l'Éducation nationale paraissent nécessaires pour limiter les disparités régionales ».

De telles analyses laissent entrevoir de possibles amendements favorables, en mai, lorsque la loi de « Refondation de l'École » sera présentée au Sénat.

► Franck Féras

⁽¹⁾ Projet de Loi de Finances

Questions éducatives

Quelles orientations pour l'enseignement professionnel public ?



Colloque SNUEP-FSU, octobre 2012

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été présentée en Conseil des ministres le 23 janvier, le sera en mars à l'Assemblée nationale et au Sénat en juin. À ce jour, et depuis le mois de juillet, le SNUEP-FSU a porté les valeurs et les revendications de l'enseignement professionnel public dans toutes les instances où il a été convié – n'omettant à aucun moment de signifier fermement au gouvernement qu'une consultation large de tous les personnels dans tous les établissements est essentielle pour cette refondation. Pour l'instant notre demande est restée lettre morte...

■ Esprit de la loi

En décembre, après une période de consultation, nous avons été destinataire du projet de loi.

Si nous ne pouvons que souscrire à certaines intentions inscrites dans la loi, nous restons perplexes quant aux modalités assignées et aux moyens alloués. En effet, lorsque l'exposé des motifs de cette refondation assigne comme objectifs une élévation générale du niveau de tous les élèves, la réduction des inégalités sociales et territoriales, ou encore la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous ne pouvons qu'être d'accord.

Cependant, le fossé se creuse très vite entre les intentions et ce qui est inscrit dans la loi, notamment en ce qui concerne l'enseignement professionnel.

■ Avis des instances du CSE et du CTM

Ce projet a été soumis pour avis au CSE et au CTM du mois de décembre. La FSU avec l'ensemble de ses syndicats nationaux concernés par cette loi se sont abstenus pour signifier leur insatisfaction.

Ce projet, malgré certaines avancées (création de 54 000 postes, création des ESPÉ et réintroduction de la formation initiale des enseignant-es, suppression des dispositifs d'alternance au collège,...), laisse encore beaucoup trop de zones d'ombre qui demandent à être précisées par décrets. De plus, certains aspects portent en germe les dangers liés à la régionalisation de l'enseignement professionnel. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce projet n'est absolument pas à la hauteur des attentes suscitées par le changement de majorité politique en mai dernier.

Le SNUEP-FSU considère qu'à ce jour, cette loi n'a rien d'ambitieux pour l'enseignement professionnel public. Elle ne constitue en aucun cas une rupture avec l'idéologie libérale de l'ancienne équipe ministérielle dont la volonté était de sacrifier les jeunes de LP aux besoins immédiats du patronat.

■ Objectifs de la loi

« La refondation de l'école doit en priorité permettre une élévation générale du niveau de tous les élèves. Les objectifs fixés dans le rapport traduisent cette ambition :

- faire en sorte que tous les élèves maîtrisent les compétences de base en français et les compétences en mathématiques en fin de CE1 ;
- réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire ;
- diviser par deux la proportion des élèves qui sortent du système scolaire sans qualification et amener tous nos élèves à maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire ;
- réaffirmer les objectifs de conduire plus de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. »

■ Les 5 grands axes de la loi

- assurer une vraie formation initiale et continue pour les métiers du professorat et de l'éducation avec la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;
- faire entrer l'école dans l'ère du numérique afin de prendre véritablement en compte ses enjeux et atouts pour l'école ;
- mettre le contenu des enseignements et la progressivité des apprentissages au cœur de la refondation ;
- rénover le système d'orientation et l'insertion professionnelle ;
- redynamiser le dialogue avec les partenaires de l'école, ainsi que ses instances d'évaluation.

■ Programmation ministérielle des moyens

54 000 emplois seront créés au ministère de l'Éducation nationale. Les lois de finances votées chaque année définiront précisément la programmation annuelle de ces emplois supplémentaires.

Réforme de la formation initiale	27000
Enseignants stagiaires	2600
Enseignants titulaires formateurs	1000
Enseignants titulaires	21000
dont premier degré (public et privé)	14000
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans	3000
Renforcement de l'encadrement pédagogique dans les zones difficiles	7000
Amélioration de l'équité territoriale interacadémique	4000
dont second degré (public et privé)	7000
Collèges en difficulté et lycées professionnels : lutte contre le décrochage	4000
Amélioration de l'équité territoriale interacadémique	3000
Accompagnement des élèves en situation de handicap, CPE, personnels administratifs, médico-sociaux, vie scolaire	6000
Total	54000

Ces créations de postes – 7 000 pour le 2nd degré public et privé – ne sont pas à la hauteur des besoins, vu les suppressions massives de postes de ces dernières années. Puisque le gouvernement affiche une volonté de réduire l'échec scolaire et de favoriser les poursuites d'études, il doit réellement avoir un « budget de crise » et ne pas se limiter à coller quelques rustines !

■ Article 7 : mise en place de la formation initiale différée

Cet article reprend une proposition de François Hollande qui est de mettre en place une formation initiale différée pour les jeunes sortis sans diplôme. Il modifie l'article L. 122-2, en précisant le niveau de formation reconnu qui devrait être acquis par tous les jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire. Cet article prévoit aussi de ménager une possibilité de reprise d'études, sous la forme d'une durée complémentaire de formation qualifiante, qui pourrait être utilisée par tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme, dans des conditions fixées par décret.

Si la référence au niveau V minimum pour l'ensemble des jeunes peut être considérée dans le texte comme une évolution positive, son élargissement à l'ensemble des titres professionnels est en opposition avec l'objectif affiché d'affirmer le rôle de l'école dans l'obtention d'un diplôme. En effet, la notion de « titre professionnel » renvoie aux certifications d'autres ministères comme le ministère du travail et à la notion de CQP⁽¹⁾ qui ne donne pas les mêmes garanties qu'un diplôme. De ce point de vue, la logique de qualification des jeunes en rupture avec l'école reste la même que celle développée par le précédent gouvernement. L'État se dédouane encore et toujours de sa responsabilité sur des dispositifs régionaux de certification. Ainsi pour certains jeunes, souvent ceux issus des milieux populaires, la réussite se résume à l'obtention d'une certification professionnelle peu propice à une inser-

tion durable dans l'emploi. Le SNUEP-FSU restera très vigilant sur l'écriture des décrets qui devraient préciser cet article de loi. Il rappelle notamment le rôle central que doit garder l'EN⁽²⁾ dans la qualification professionnelle de tous les jeunes. Nous exigeons également que le délai de carence d'un an interdisant à d'autres opérateurs que l'EN de prendre en charge les jeunes sortis prématurément du système scolaire soit rétabli.

■ Article 17 : pilotage des cartes de formations

Le SNUEP avec la FSU sont intervenus à de nombreuses reprises pour combattre la volonté de l'ARF⁽³⁾ de piloter l'orientation et les cartes de formations professionnelles initiales. Nous avons démontré tous les dangers de cette ambition, ce qui a permis de mettre l'ARF en partie en échec sur son projet : décider seule des choix d'ouvertures et de fermetures de sections en LP.

L'article 17 qui avait été supprimé du texte de loi, mais finalement réintroduit 2 jours avant le CSE du 15 décembre, permet à l'EN de garder une partie de ses prérogatives et les régions ne seront pas seules à la manœuvre. Ce texte oblige les régions et les autorités académiques à se mettre d'accord : la carte des formations professionnelles est arrêtée « conformément aux choix retenus par la convention » qui doit être signée par les 2 parties ; elle est alors « mise en œuvre par la région et par l'État dans l'exercice de leurs compétences respectives... ». Mais que se passera-t-il lorsqu'une des deux parties ne voudra pas signer ?

Le SNUEP-FSU a obtenu des avancées, par rapport à l'écriture initiale du texte, avec la possibilité pour l'État de faire des propositions d'ouvertures de formation et le maintien de sa signature à travers les conventions annuelles définissant les ouvertures et les fermetures de sections. Mais le pilotage des cartes de formations par les régions limitera l'évolution des formations uniquement aux besoins locaux à court terme. Inévitablement pour mieux gérer « la complémentarité » apprentissage/formation sous statut scolaire, l'apprentissage sera développé, ainsi que le mixage des publics et des parcours. Ce projet porte en lui les dangers d'une régionalisation de l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU continuera à intervenir, notamment auprès des parlementaires, pour que l'État reste le garant d'une offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire équilibrée sur l'ensemble du territoire et pour qu'il garde la maîtrise de cette offre. Il continuera à combattre le développement de l'apprentissage, le mixage des publics et des parcours et l'adéquationisme formation/emploi.

► J. Dammerey, S. Gérardin

⁽¹⁾ Certification de qualification professionnelle

⁽²⁾ Éducation nationale

⁽³⁾ Association des Régions de France

Formation et recrutement des PLP

DES AVANCÉES, MAIS ENCORE DES ZONES D'OMBRE...

■ Faire face aux recrutements supplémentaires dans l'Éducation nationale

En attendant le vote de la loi d'orientation, qui doit entre autres fixer le mode et le niveau de recrutement et de formation des enseignant-es à partir de la session 2015, nos seules certitudes concernent la période transitoire, donc la fin de la session 2013 et la session 2014 des concours.

En plus du concours 2013 et de l'examen professionnel prévu par la loi ANT⁽¹⁾, le ministre a mis en place un concours exceptionnel « concours 2013-2⁽²⁾ » pour assurer le recrutement supplémentaire pour la rentrée 2014. Les contenus des épreuves n'ont pas été modifiés.

Les candidat-es admissibles pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un CDD d'une année scolaire, un tiers-temps payé un mi-temps, entre les épreuves d'admissibilité et celles d'admission du concours afin d'exercer, en 2013-2014, des fonctions d'enseignement. Ces lauréat-es devraient être stagiaires à la rentrée 2014, à plein temps et en pleine responsabilité dans les établissements.

Nous ne savons pas encore si le concours 2014 « classique » aura lieu, et si oui, le niveau de recrutement exigé (M1 ou M2 ?).



Colloque SNUEP-FSU, octobre 2012

■ Le projet de loi

Il réhabilite la formation initiale et continue des enseignant-es avec la mise en place des « ESPÉ⁽³⁾ » qui « organisent la formation initiale des futurs enseignants et personnels d'éducation et participent à leur formation continue ». C'était notre vœu de voir une structure universitaire se spécialiser dans la formation des enseignant-es.

Les ESPÉ « accueillent aussi les personnels exerçant une activité au sein des écoles et des établissements scolaires ». Le SNUEP-FSU espère une plus grande implication des formateurs de terrain, des tuteurs et des conseillers pédagogiques, mais aussi des formateurs des disciplines de l'EP non représentées dans le milieu universitaire.

« Les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'EN arrêtent le cadre national des formations liées aux métiers du professorat ». C'est une des revendications du SNUEP-FSU.

« La formation (...) inclut nécessairement des enseignements théoriques, des enseignements pratiques et un ou plusieurs stages ». Le SNUEP-FSU revendique que ces enseignements apparaissent comme intégrés et non comme une succession de formations.

Les ESPÉ sont constituées au sein d'écoles publiques (EPCSCP ou EPCS) après avis du CNESER. « L'école est accréditée pour la durée du contrat pluriannuel liant l'État à l'établissement ».

Le renouvellement de l'accréditation de l'ESPÉ se fait après une évaluation, mais on peut regretter que cela habilite à délivrer un master sans que celui-ci soit lui-même évalué.

Dans les missions des ESPÉ, les enseignements spécifiques et les enseignements communs, ne sont toujours pas intégrés. Ces enseignements communs sortis de leur contexte pratique rappelleront d'assez mauvais souvenirs aux anciens étudiants des IUFM.

« Les ESPÉ sont administrées par un conseil et dirigées par un directeur. Elles comprennent également un conseil d'orientation scientifique et pédagogique ». Le SNUEP-FSU condamne le peu de place laissée à la démocratie dans ces conseils, notamment le fait de nommer les directeurs parmi les personnalités extérieures qui en font partie.

« Chaque école supérieure du professorat et de l'éducation dispose, pour tenir compte des exigences de son développement, d'un budget propre intégré au budget de l'établissement dont elle fait partie. Les ministres compétents peuvent lui affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'établissement. »

Le SNUEP-FSU revendiquait des moyens fléchés en crédits comme en personnels.

Les effets de la mastérisation n'ont pas disparus et peu de formations sont adaptées aux parcours très divers des candidat-es de l'enseignement professionnel et à la spécificité des CAPLP.

► Didier Godefroy

⁽¹⁾ LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

⁽²⁾ Les inscriptions se déroulent également du 15/01 au 21/02/13, les épreuves d'admissibilité les 26 et 27/06/13 et les épreuves d'admission en juin 2014.

⁽³⁾ Écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

PLAN DE TITULARISATION

Examen professionnalisé réservé d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

Les modalités d'application des 4 prochaines sessions d'examens professionnalisés du CAPLP pour les candidat-es éligibles à la loi de titularisation du 12 mars 2012 sont parues. Pour la session 2013, le ministère ouvre 1188 postes pour l'ensemble des disciplines.

À cette heure nous ne connaissons pas la répartition des postes par discipline et encore moins l'articulation des postes par académie. C'est à cause de ce dernier point que les concours Sapin n'ont pas atteint les objectifs affichés en raison de l'inégalité de traitement des candidat-es par les jurys académiques. Nous ne connaissons toujours pas les modalités d'affectations de l'année de stage et encore moins de l'année de titularisation. Le SNUEP-FSU continue d'œuvrer pour un véritable plan de titularisation qui mette fin à la précarité une fois pour toutes.

Encore trop de collègues risquent de rester sur le carreau après 2016 ; ils et elles se trouveront dans l'impossibilité d'accéder au corps des PLP.

Personnels concernés

➤ Être en CDI avant le 31/03/2011 ou remplir les conditions pour un CDI au 13/03/2012

➤ Être en CDD avec 4 ans d'ancienneté dont 2 avant le 31/03/2011 et avoir été en fonction plus de 70 % entre le 1/01 et le 31/03/2011

Dates d'inscription

Les candidat-es s'inscrivent par internet :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

du 15 janvier, 12 h au 21 février 2013, 17 h heure de Paris

➤ MODALITÉ DE L'ÉPREUVE

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat-e et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte 2 parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

➤ LE DOSSIER DE RAEP

En vue de l'épreuve, le/la candidat-e établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), qui devra être adressé par voie postale, en un seul exemplaire et en recommandé simple au plus tard le vendredi 8 mars 2013 le cachet de la poste faisant foi. L'adresse à laquelle le dossier devra être adressé est portée sur le document qui doit être utilisé comme page de garde et que le/la candidat-e doit éditer ou enregistrer à l'issue de son inscription par internet.

Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités fixées entraîne l'élimination du candidat-e.

➤ Le dossier de RAEP comporte deux parties

- Dans une 1^{ère} partie (2 pages dactylographiées maximum), le/la candidat-e décrit les responsabilités qui lui ont été confiés durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant en FCA.⁽¹⁾



Colloque SNUEP-FSU, octobre 2012

Dans une 2^{ème} partie (6 pages dactylographiées maximum), le/la candidat-e développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progrès ainsi que les résultats de la réalisation que le/la candidat-e aura choisi de présenter.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le/la candidat-e exerce, ou a exercé, les fonctions décrites.

Pour les sections bivalentes de l'enseignement général, le/la candidat-e a le choix pour le dossier de RAEP entre l'une ou l'autre des deux disciplines. Ce choix s'effectue au moment de l'inscription.

Pour plus d'infos sur le dossier RAEP, consultez l'espace non-titulaires sur : www.corpo.snuep.com

⁽¹⁾ Formation continue des adultes

Carrières et métiers



Colloque SNUEP-FSU, octobre 2012

➔ L'ORAL D'ADMISSION

Σ 1^{ère} partie : 30 min maximum

Le/la candidat-e présente son dossier de RAEP (10 mn maximum), présentation suivie d'un échange avec le jury (20 mn maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra notamment être demandé au candidat d'expliquer certaines parties ou de les mettre en perspective.

Σ 2nde partie : 30 mn maximum (exposé : 10 mn maximum ; entretien avec le jury : 20 mn maximum)

Cette partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. À partir de l'expérience professionnelle décrite dans le dossier de RAEP, le jury détermine le sujet à propos duquel il interroge le/la candidat-e. Il lui demande d'exposer la façon dont il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes qu'il déclare avoir eu en responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au candidat-e au début de l'épreuve. Il/elle élabore ses éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Pour les sections bivalentes, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines. Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité. Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves. Pour les sections bivalentes d'enseignement général, le jury se réserve le droit de déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le/la candidat-e pour son dossier de RAEP.

Lorsque l'une des valences de la section est une langue étrangère, le jury peut conduire tout ou partie de l'entretien dans la langue que le/la candidat-e se destine à enseigner. À l'issue de l'épreuve et après délibération, le jury fixe par ordre de mérite la liste des candidat-es admis.

► Bérénice Courtin, Gérard Rumeau

CPE, à la croisée du pédagogique et de l'éducatif

La circulaire de mission des CPE a 30 ans. Les CPE de la FSU ont réfléchi sur le métier lors de la rencontre nationale du SNES-FSU en novembre 2012.

La complexité de la fonction de CPE, appréhendée à travers l'histoire, les pratiques, les contextes d'établissements ou les difficultés du métier, montre que la circulaire de 1982 est toujours pertinente, même s'il y a nécessité d'élaborer un décret pour en stabiliser les missions.

Le plus gros problème pour les CPE étant de faire appliquer cette circulaire par les chefs d'établissement.

À la différence de certains syndicats, minoritaires mais parfois très en cour, les CPE de la FSU estiment que cette circulaire n'est pas dépassée et ne doit pas être réécrite.

Fin décembre, le ministère a présenté un projet de référentiel de compétences professionnelles du CPE, comme pour les enseignant-es, qu'il entend publier rapidement sous

forme d'arrêté. Dans ce référentiel le/la CPE « *concourt avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, à la mission première de l'école qui est de conduire tous les élèves à la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale* ».

Ce document non seulement n'a pas été discuté avec les syndicats représentatifs (la FSU), mais il mélange divers niveaux et présuppose que certains débats annexes ont eu lieu. Ainsi le référentiel sert de base à l'évaluation des stagiaires CPE en dressant une liste de compétences à avoir, mais engage aussi la nature des épreuves du concours alors que les discussions n'ont pas commencé.

De la même façon il préjuge de missions qui n'ont pas encore été débattues, puisque les négociations sont censées démarrer en 2013...

Dernier point, le référentiel publié sous forme d'arrêté balayerait, de fait, la circulaire de 1982, cette dernière étant d'un niveau inférieur.

Le SNUEP-FSU fait le choix résolu de la refondation, et demande au ministère l'écriture d'un décret sur la base de la circulaire de 1982 améliorée.

Pour le SNUEP-FSU il s'agit d'un véritable enjeu de la réussite scolaire.

Il réclame d'urgence des mesures de justice afin que les CPE obtiennent le même taux d'accès à la hors classe que les autres corps, la création d'un corps d'inspection issu du corps, l'intégration de la grille indiciaire de l'agrégation.

Les CPE réaffirment qu'ils ne sont pas personnels de direction et font partie intégrante de l'équipe pédagogique...

► Patrice Mendy

➔ Vous exercez en LP

faites-nous parvenir vos soutiens et vos suggestions 📧 : secteur.corpo@snupe.com



PARTIE 1 : À RENVOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL AVEC VOTRE BULLETIN

Je choisis en 2012-2013 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Retournez cet imprimé au SNUEP-FSU en y joignant obligatoirement :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- le bulletin d'adhésion

POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT, MERCI DE REMPLIR CETTE PAGE DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

 SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
 DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
 104 RUE ROMAIN ROLLAND
 93260 LES LILAS

IBAN - identifiant international de compte
International Bank Account Number

SWIFT : Bank Identification Code

Date : _____ **Signature :** _____

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.



PARTIE 2 : À RENVOYER À L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur	486091
----------------------------	---------------

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerais le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

 SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
 DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
 104 RUE ROMAIN ROLLAND
 93260 LES LILAS

IBAN - identifiant international de compte
International Bank Account Number

SWIFT : Bank Identification Code

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
 TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Contacts académiques

Aix-Marseille

SNUEP-FSU, Bourse du travail
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille Cedex 3

Amiens

Olivier GRIPP
snuep02@gmail.com
06 95 96 58 38
Frédéric ALLEGRE
snuep.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas,
51100 Reims

Besançon

Mathieu LARDIER
snuepbesancon@gmail.com
Tél. : 03 81 81 87 55 - 06 59 99 10 87
Maison des Syndicats
4B rue Léonard de Vinci,
25000 Besançon

Bordeaux

Nasr LAKHSASSI
nlakhsassi@yahoo.fr
snuepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91
SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert,
33800 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snuepcaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^e étage, 10 rue Tancrede,
50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@voila.fr
Tél. : 06 85 51 46 79
Maison du Peuple SNUEP-FSU
3^e étage, 29 rue Gabriel Péri,
63000 Clermont-Ferrand
Ugo TREVISIOL
Tél. : 06 25 07 66 83
snuep.clermont@gmail.com

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGGI
marie.foata@orange.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli,
Immeuble Beaulieu,
av. Kennedy,
20090 Ajaccio

Créteil

K. TRAORE - L. TRUBLEREAU
snuep.creteil@orange.fr
Tél. : 01 43 77 02 41, 06 75 86 30 65
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives,
94000 Créteil

Dijon

Sandrine BERNARD - Philippe DUCHATEL
snuepdijon21@orange.fr
Tél. : 03 80 33 21 76
14 rue de la Chapelle,
21200 Chevigny en Valière

Grenoble

Huynh Lan TRAN
Tél. : 06 84 00 82 24-06 52 36 06 59
snuep.grenoble@yahoo.fr
Snuep-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe,
38030 Grenoble Cedex 02
Tél./Fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Pascal FOUCAL
foucal.pascal@orange.fr
snuepguadeloupe@yahoo.fr
Tél. : 05 90 90 10 21
SNUEP-FSU,
2 résidence Les Alpinias Morne Caruel,
97139 Les Abymes

Guyane

Ludovic MOREAU
snuepfsu973@gmail.com
Tél. : 05 94 30 30 07 - 06 94 40 73 59
1008 route de Bourda,
97300 Cayenne

La Réunion

Charles LOPIN
snuepreunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable, Apt 7,
88 chemin Bancoul,
97490 Ste Clotilde

Lille

Jacques ALEMANY
lille.snuep@gmail.com
Tel. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh,
59650 Villeneuve d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snuep.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy,
19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT - Bruno SEGARD
lyon@snuep.com
Tél : 04 78 53 28 60
Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail,
salle 44, place Guichard,
69003 Lyon

Martinique

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses,
97200 Fort de France

Mayotte

Salomon MEZEPO
menaibuc@orange.fr
Tél. : 06 39 19 96 00
40 Résidence RAVANELA
Lot val fleur,
97690 Koungou

Montpellier

Emmanuel CANÉRI
languedoc.roussillon@snuep.com
Tél. : 06 45 35 72 05 - 04-67-54-10-70
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue,
34090 Montpellier

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 09 54 42 63 73 - 06 66 77 88 40
Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique
Apt 6, 54270 Essey les Nancy
Johanna HENRION
johannandco@hotmail.fr
Tél. : 06 86 38 24 43

Nantes

Serge BERTRAND,
nantes@snuep.com
Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats,
8 place de la Gare de l'État
case postale 8,
44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
nice.snuep@orange.fr
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet,
83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Jean-Etienne DERRIEN
jed@fnac.net
Tél. : 00 687 80 41 17
Résidence Camille, 25 Rue Verlaine,
Portes de Fer,
98 800 Nouméa

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT
snuep.orleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buyser,
45250 Briare

Paris

I.LAUFFENBURGER - C. BRUNEL-GUEZ
snuepfsu75@gmail.com
Tél. : 06 60 96 73 20 - 06 58 78 85 38
SNUEP-FSU c/o FSU
104 rue Romain Rolland,
93260 Les Lilas

Poitiers

Emmanuel DEVILLERS
emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr
Lycée Professionnel Régional
du Bâtiment Auguste Perret
46 r Bugellerie,
86000 Poitiers

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701,
98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLE
regis-devalle@snuep.com
Tél. : 06 12 68 26 60
06 32 06 55 61
18 rue de Vitry,
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Annie SEVENO
seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34 - 06 16 84 41 24
131 rue Belle Épine,
35510 Cesson-Sévigné

Rouen

Bernard BERGER
b.bergersnuep@gmail.com
Tél. : 06 20 61 84 80
Jérôme DUBOIS
jdsnuep@free.fr
Tél. : 06 19 92 75 91

SNUEP-FSU,
4 rue Louis Poterat,
76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
Tél. : 06 85 65 29 26
strasbourg@snuep.com
Tél. : 03 88 22 64 37
7 pl Vieux Marché aux Vins,
67000 Strasbourg

Toulouse

Agnès BERNADOU
Tél. : 06 26 19 64 91
snueptoul@gmail.com
FSU 31 - SNUEP-FSU,
52 rue Jacques Babinet,
31100 Toulouse

Versailles

D. BOUILLAUD - O. GUYON
versailles@snuep.com
snuepversailles@gmail.com
Tél. : 07 60 18 78 78
Fax : 09 56 09 63 93
noelle-villers@orange.fr
SNUEP-FSU c/o FSU
104 rue Romain Rolland,
93260 Les Lilas



Télécharger sur le site le bulletin d'adhésion et le
prélèvement automatique : <http://www.snuep.com>

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012-2013

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2013

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou à **SNUEP-FSU** 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas

MERCI de remplir complètement et **LISIBLEMENT** ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° et voie :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail :

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire local (SL) **66% de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100% si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3^e ech : 111 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^{lle} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		132		177		21 123		150
2		150		204		24 345		171
3	111	162	150	219	17 901	26 133	126	186
4	117	171	159	231	18 975	27 567	132	195
5	123	186	168	252	20 049	30 072	141	213
6	126	198	171	267	20 406	31 863	144	225
7	132	210	177	285	21 123	34 011	150	240
8	141		189		22 554		162	
9	153		207		24 702		174	
10	162		219		26 133		186	
11	177		240		28 641		201	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP	96 €	PLP H.C	108 €
-------	------	-----	------	---------	-------

RETRAITÉS DE LA RÉUNION

PLP 1	117 €	PLP	129 €	PLP H.C	144 €
-------	-------	-----	-------	---------	-------

RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP

PLP 1	10 383	PLP	11 457	PLP H.C	12 888
-------	--------	-----	--------	---------	--------

ACADÉMIE (au 01/09/2012) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel :% Nb d'heures :

Échelon au 01/09/12 : Depuis le : ____/____/____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE : _____

À titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE : _____

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques : n°

n°

n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

- Prélèvement* (sur banque métropolitaine)
- Renouvellement prélèvement*
- Chèque -s : 1 2 ou 3

* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Date : ____/____/____

Signature : _____

Être à votre écoute aujourd'hui
pour réaliser vos projets de demain



La CASDEN, la banque coopérative fondée par et pour des enseignants, s'engage auprès de ses Sociétaires à leur apporter soutien et conseils personnalisés dans la réalisation de tous leurs projets. Aujourd'hui, plus d'un million de Sociétaires se sont déjà reconnus dans les valeurs fondatrices de la CASDEN : solidarité, écoute, confiance...

La CASDEN vient à la rencontre des enseignants directement dans leur établissement. Une occasion unique de découvrir les avantages d'une banque coopérative et d'échanger sur leurs projets et leurs besoins.

Rejoignez-nous sur www.casden.fr ou contactez-nous
au 0 826 824 400 (0,15€ TTC/min en France Métropolitaine depuis un poste fixe)



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales
et dans le Réseau Banque Populaire.

